

**Votre contact**

Monsieur Virgile CURTIT  
03 88 99 31 62

**Durée**

1 jour  
7 heures

**Public**

Toute personne de l'entreprise souhaitant approfondir et perfectionner ses connaissances en social

**Prérequis**

Avoir une bonne pratique en gestion administrative du personnel.

**Effectif**

Minimum 6 participants  
Maximum 12 participants

**Moyens pédagogiques et techniques**

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, études de cas.

**Formateur**

Expérimentée dans le sociale et la paie

**Suivi et évaluation**

Évaluation de la qualité de la formation par les participants, analyse de l'atteinte des objectifs. Attestation de fin de formation

**Informations complémentaires**

Le programme est susceptible d'être modifié suivant les dernières actualités sociales

**Objectifs de la formation**

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :  
LES NOUVELLES REGLEMENTATIONS SOCIALES

**Objectifs pédagogiques**

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :

Sécuriser ses pratiques en RH, répondre aux questions en intégrant les dernières actualités sociales

**Contenu**

Prendre connaissances des dernières réformes et leurs conséquences sur le social :

Bulletin officiel de la sécurité sociale - BOSS opposable à partir du 1er avril 2021 :  
- assurer la conformité sur la réglementation et l'ensemble des doctrines applicables en matière de sécurité sociale, identifier les incidences : frais professionnels, frais de grand déplacement, frais liés au télétravail, déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels...

Activité partielle – distinguer et appliquer la réglementation pour le recours : circonstances exceptionnelles, garde d'enfant, personne vulnérable

La médecine du travail covid 19 : intégrer le rôle du médecin du travail, les règles à appliquer

Congé de paternité et d'accueil de l'enfant à partir du 1er Juillet 2021 : prise d'effet de la nouvelle réforme

Les aides à l'embauche d'un jeune : comment en bénéficier

Les aides à l'embauche d'un jeune en zone franche : l'application

Le recours au CDD et intérim pour accroissement d'activité : sécuriser le recours aux CDD et à l'intérim - les précautions à prendre

La nouvelle conformité de la mutuelle au 1er janvier 2021 : les éléments nécessaires

Les dernières actualités sociales

• Après la participation à la formation, il sera adressé par mail à chaque participant (e) : le support et les documents